

Objectifs

L'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont définies :

1. Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;
2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

Compétences

Ses compétences s'étendent à certaines tâches :

- Aide à l'entretien du logement comme le changement de la literie et du linge, ainsi que le nettoyage et le rangement des chambres et des espaces de vie
- Changement de certains pansements, prélèvements non stériles, changement de masque destinée à l'aide respiratoire, renouvellement des poches sur colostomie cicatrisée, lavage oculaire et instillation de collyre.
- Mesure des paramètres vitaux (saturation d'oxygène, pression artérielle, température, rythme respiratoire, mensurations), évaluation de la douleur et du comportement des patients.
- Évaluer la qualité des soins et les réajuster si nécessaire.

Rémunération dans le cadre d'une alternance

L'apprenti devenant salarié de l'entreprise, il est rémunéré à hauteur d'un pourcentage du SMIC, selon son **âge** et son **ancienneté** :

Tranche d'âge	1ère année	2ème année	3ème année
15 à 17 ans	27 % du SMIC	39 % du SMIC	55 % du SMIC
18 à 20 ans	43 % du SMIC	67 % du SMIC	67 % du SMIC
21 à 25 ans	53 % du SMIC	78 % du SMIC	78 % du SMIC
26 à 29 ans	100 % du SMIC	100 % du SMIC	100 % du SMIC

Si le contrat d'apprentissage est prolongé (redoublement, réorientation, spécialisation complémentaire), le salaire minimum de l'apprenti est alors équivalent à celui de la dernière année.

En cas de succession de plusieurs contrats d'apprentissage par le même apprenti, et ce même s'il exerce pour différents employeurs, sa rémunération doit au minimum être égale au dernier salaire perçu pour la dernière année de son précédent contrat.

Durée : 12 mois

770

Heures de formation

Durant ces 12 mois, l'apprenant est salarié de l'entreprise. La formation fait l'objet d'un contrat entre l'apprenant et son employeur.

Le rythme de l'alternance est variable au cours de la formation.

Établissement habilité, par la Commission consultative départementale de Sécurité et d'accessibilité, pour recevoir des personnes en situation de handicap. L'ensemble des formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap sous certaines conditions et après entretien avec le référent handicap avant l'entrée en formation. Possibilité d'aménagement du parcours de formation.

Prérequis

- Avoir 17 ans au moins à la date d'entrée en formation



Contenu

Diplôme préparé : Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant(e) · RNCP **40692** · Ministère chargé de la santé - Date d'échéance de l'enregistrement : **01-09-2029**

Matières	Nombre d'heures (1ère année)
M1 - Accompagnement d'une personne dans les act. de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	147
M2 - Repérage et prévention des situations à risque	21
M3 - Evaluation de l'état clinique d'une personne	77
M4 - Mise en œuvre des soins adaptés	182
M5 - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35
M6 - Relation et communication avec les personnes et leur famille	70
M7 - Accompagnement des personnes en formation	21
M8 - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35
M9 - Traitements des informations	35
M10 - Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70

Méthodes mobilisées

- Des cours théoriques avec nos formateurs en présentiel et/ou en distanciel
- Exercices pratiques
- Études de cas
- Mises en situation en plateaux techniques innovants pour une immersion professionnelle
- Accès à une plateforme collaborative de travail «*pasteur*».

Modalités d'évaluation

Epreuves par bloc de compétences

- Contrôle des connaissances, étude de cas, mise en situation professionnelle : entraînements aux épreuves écrites et orales
- Evaluations formatives

Modalités et délais d'accès à la formation

Suite à l'envoi du formulaire du candidat via [le site internet](#), vous êtes contacté dans un **déla**i de **48h**.

Pour l'alternance, signature du contrat d'apprentissage possible jusqu'à **3 mois** avant la rentrée (jusqu'à 2 mois pour un contrat de professionnalisation).

Nous contacter

- ☎ 03 26 87 88 38
- ✉ infos@cfpast.com
- 🌐 www.cfpast.com

Accès

CAMPUS 1

13 rue des Docks Rémois 51450 BETHENY

Transport en commun disponible depuis la gare de Reims

Prendre la ligne de bus **8** direction « LA COUTURELLE – CHAMP PAVEAU »
Arrêt « **MARYSE BASTIÉ** »

CAMPUS 2

136 Rue Georges Charpak 51430 BEZANNES

Transport en commun disponible depuis la gare de Reims

Prendre le **tramway** direction « HOPITAL DEBRE / GARE CHAMP. TGV / LEON BLUM » Arrêt « **LEON BLUM** »

Établissements accessibles aux personnes à mobilité réduite